

Présidentielle : la CEI retient 32 candidats pour la course au pouvoir

Fidèle à sa promesse, la Commission électorale indépendante (CEI) a rendu public, dans les trois jours qui ont suivi la date limite du dépôt des candidatures, la liste provisoire des candidats à la présidentielle dont les dossiers ont été déclarés recevables. Le mercredi 5 avril, l'institution citoyenne en charge des opérations électorales a publié les noms de 32 candidats retenus sur les 73 qui ont déposé leurs dossiers pour la magistrature suprême.

Tous les candidats relevant de l'espace présidentiel sont retenus, à savoir : Joseph Kabila, Arthur Z'Ahidi Ngoma, Jean-Pierre Bemba et Azarias Rube-rwa. Pour avoir versé sa caution à temps, malgré ses réticences, Antoine Gizenga, leader du Parti lumumbiste (Palu), est aussi admis pour la course au fauteuil présidentiel.

Au total, sur les 32 postulants à la magistrature suprême, la CEI a enregistré cinq candidats indépendants, en l'occurrence Joseph Kabila, Guy Patrice Lumumba, Dr Anatole Matusila,



Likulia Bolongo, et le pasteur Paul Joseph Mukungubila. Quatre candidatures féminines sont à l'affiche : Catherine Nzuzi wa Mbombo, Justine Mpoyo Kasavubu, Marie-Thérèse Nlandu Mpolo et sa sœur Wivine N'Landu Kavidi.

Parmi ces candidats qui l'or-nent l'unique siège à pourvoir à la présidentielle, l'on note la présence d'un fils ou d'une fille de trois premiers présidents qui se sont succédés à la tête de la RDC : la fille de Joseph Kasavubu, le fils de Joseph-Désiré

Mobutu (en l'occurrence Nzanga Mobutu) et celui de Laurent-Désiré Kabila.

Faute de caution, plusieurs candidatures rejetées

Selon la CEI, un seul dossier a été déclaré irrecevable « pour défaut de production de l'extrait du casier judiciaire ». C'est celui du candidat Bonyoma Kalokola.

La Commission électorale a dû déclasser les autres dossiers pour non paiement de la caution exigible et non remboursable. Parmi les candidatures jugées irrecevables, figurent notamment celles d'Etienne Tshisekedi Mpumbwe, de Gabriel Mokia ma Ngembo, d'Ernest Wamba Dia Wamba, d'Omer Kutumisa Kyota, du pasteur Théodore Ngyo...

La Cour suprême de Justice se penche sur les dossiers

Après la publication de cette liste provisoire, la loi a prévu un délai de 48 heures pour les réclamations et contestations relatives à la validité de l'une ou l'autre candidature. La Cour suprême de justice dispose, à cet effet, de sept jours pour se prononcer sur les différents cas.

La publication de la liste définitive des candidats à la présidentielle ne pourra donc intervenir qu'après les neuf jours, c'est-à-dire au plus tard le 15 avril courant.

Le calendrier électoral réaménagé, attestent les dirigeants de la CEI, sera connu après la publication, par la Cour suprême de justice, des listes définitives des candidats aux législatives. Cette publication est prévue, selon le chronogramme provisoire, pour le 19 avril prochain.

Yves KALIKAT
et Jeanne MBANGA

Législatives : 8.650 candidatures pour les 500 sièges à pourvoir

La lutte sera âpre pour accéder à la députation nationale. Selon la Commission électorale indépendante (CEI), 8.650 dossiers ont été déposés auprès de 28 Bureaux de réception et de traitement des candidatures (BRTC) pour les 500 sièges à pourvoir.

A la clôture de l'opération du dépôt des candidatures pour les élections présidentielle et législatives le dimanche 2 avril dernier, la CEI s'est frottée les mains face à l'affluence des candidats après une prolongation de dix jours.

Un engouement sans précédent

Lancée le 10 mars dernier au lendemain de la promulgation de la Loi électorale, l'opération de dépôt des candidatures n'a pas pu récolter les résultats escomptés le 23 mars (date initialement fixée pour la clôture des inscriptions), faute de candidats enregistrés pour les législatives. Leur nombre, souligne le bureau de la

Commission électorale, a été jugé insignifiant par rapport aux sièges à pourvoir.

Aussitôt après la prolongation annoncée dans la soirée du 23 mars, l'engouement était au rendez-vous. Sur les 8.650 dossiers déposés pour les législatives, on note 7.920 émanant des partis ou regroupements politiques et 730 candidatures des indépendants, indique le président de la CEI, l'abbé Apollinaire Muholonga Malumu.

La proportion des femmes candidates insignifiante

Selon les statistiques, Kinshasa mène la barque face aux autres provinces. Ceux qui convoitent les 58 sièges à pourvoir pour la ville-province ont déposé 2.554 dossiers de candidatures, dont 2.276 émanent de partis politiques. Ce qui représente environ le tiers des candidatures de l'ensemble du territoire national.

Paradoxalement, le Katanga et la Province Orientale qui regorgent les plus grands nombres de sièges avec, respectivement, 69 et 63 sièges, n'alignent que 834 et 716 candidatures relevant de partis politiques.

Sur un autre plan, la proportion des femmes candidates s'avère insignifiante par rapport à celle des hommes. En moyenne, moins de 10 % de femmes se sont fait enregistrer pour la course à la magistrature suprême et à la députation. Selon les chiffres avancés par la CEI, 8 candidatures féminines ont été déposées sur 73 pour la présidentielle, et 551 sur 8.650 pour les législatives.

Les partisans de la parité espèrent que les proportions pourront être inversées lors de la prochaine étape, celle de dépôt des candidatures pour les élections provinciales, dont le lancement est fixé à la date du 20 avril 2006.

Jeanne MBANGA

Sommaire

■ Les Congolais aux urnes sans l'UDPSP. 2

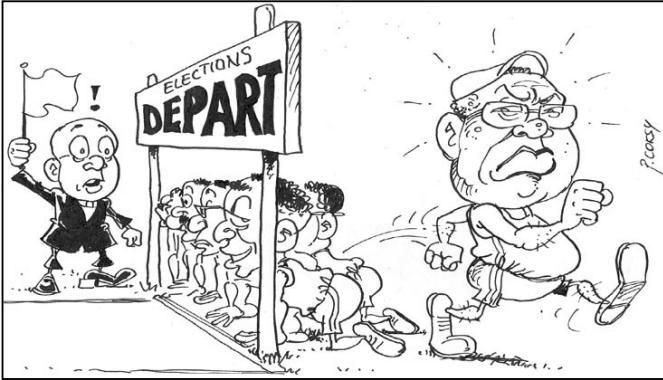
■ Election présidentielle 2006: l'Etienne Tshisekedi que personne n'attendaitP. 2

■ Al Kitenge : "Le processus électoral ne repose pas sur une démarche planifiée"P. 3

■ Une centaine de cartes d'électeurs de la RDC détenues au beach de BrazzavilleP. 4

A chaud

Les Congolais aux urnes sans l'UDPS



Sans candidat ni à la présidentielle, ni aux législatives 2006, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tshisekedi a opté, une fois de plus, pour la politique de la chaise vide. Un coup dur au principe de «l'inclusivité».

Le constat a sauté aux yeux après la clôture officielle des opérations de dépôt des candidatures, le 2 avril 2006. L'UDPS n'est pas partie prenante aux toutes électorales. Etienne Tshisekedi, le président national du parti, n'ayant pas donné une nouvelle consigne, ses fidèles ne sont pas allés déposer leurs candidatures dans les différents bureaux de réception et de traitement mis en place par la Commission électorale indépendante (CEI).

Les dés sont jetés en défaveur de «la fille aînée de l'opposition congolaise». Ce constat est, cependant, différemment interprété.

Un dialogue ouvert avant toute participation aux élections

L'UDPS justifie sa démobilisation après avoir essuyé du Gouvernement, du Comité international d'accompagnement de la Transition (CIAT), de l'Union européenne et de l'ONU, une fin de non-recevoir à ses revendications. «Nous refusons de légitimer un processus électoral dont le gagnant (à la présidentielle) est connu d'avance. Nous ne pouvons pas cautionner la tricherie», clame la haute hiérarchie.

Valentin Mubake, président du Comité national de l'UDPS, s'est montré plus précis lors du point de presse qu'il a tenu le 5 avril dernier à la permanence du parti, sur la 10^{ème} rue à Limete (Kinshasa). Il a exigé «la tenue d'un dialogue ouvert aux forces politiques significatives signataires de l'Accord global inclusif, afin d'évaluer la Transition et bâtir un nouveau consensus national devant baliser le chemin à parcourir avant la tenue des élections.»

Ce dialogue, initié par le CIAT sur recommandation du Conseil de sécurité de l'ONU, a été interrompu, selon lui, par manque de volonté politique de certaines composantes. Le but d'un tel dialogue, estime-t-il, est d'assainir l'environnement politique en créant des conditions d'une participation sur pied d'égalité.

Valentin Mubake dénonce, en outre, ce qu'il qualifie de «plan de diabolisation de l'UDPS, mis en marche par des médias étrangers». Jusqu'à preuve du contraire, l'UDPS reste, d'après Mubake, un parti qui prône la non-violence. «Notre parti, confirme-t-il, ne participera pas aux élections, car tous les prérequis pour l'instauration d'un Etat de droit ne sont pas encore réunis».

«L'absence de l'UDPS ne va pas discréditer les élections»

Face aux incertitudes, Azarias Ruerwa, l'un des vice-présidents de la République et président national du Rassemblement congolais pour la

démocratie (RCD) ne retient pas ses regrets : «Si l'UDPS n'est pas dans le processus électoral, c'est un échec par rapport à l'inclusivité consacrée par l'Accord global et inclusif».

La réaction des Etats-Unis, par la bouche de Jendayi Frazer, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires africaines, de passage début avril à Kinshasa, ne va du tout pas dans le même sens : «L'absence de l'UDPS ne va pas discréditer les élections. C'est (tout de même) malheureux qu'un si grand parti n'ait pas saisi l'opportunité de participer!».

Le «cas UDPS» a conduit à des contacts, infructueux du reste, entre Tshisekedi et les plus hauts responsables, tant de l'ONU (Kofi Annan, Jean-Marie Guéhenno) que de l'Union européenne (Louis Michel, Aldo Ajello) et de l'Union africaine (Sassou Nguesso, Thabo Mbeki).

Les combattants dans le dilemme

Dans le camp de l'UDPS, c'est l'angoisse. Les combattants sont tiraillés entre leur fidélité au *Lider maximo* et la soif d'accéder au pouvoir. Ils vivent un terrible dilemme cornélien. Me Mukendi, conseiller politique de Tshisekedi, s'est contenté d'indiquer qu'un «message serait prochainement livré au public par le président national».

Rappelons que, parmi les revendications de l'UDPS, figure la demande de clarification de sa situation juridique du fait de la création d'un deuxième parti portant les mêmes dénomination et emblème. Outre cette question d'homonymie, l'UDPS exigeait la réouverture de quelques bureaux pour enregistrer ses militants qui avaient, en 2005, suivi son mot d'ordre de boycott de l'enrôlement avant le référendum. Elle revendiquait, enfin, pour les besoins de la transparence, la présence de ses délégués au sein de la CEI et de la Haute autorité des médias.

A-t-elle trouvé gain de cause ? Non, sauf pour l'enrôlement de son leader, pressenti candidat à la présidentielle, et des candidats aux autres scrutins. Pour le reste, un mur de lamentations s'est érigé dans le camp des partisans de ce parti désormais convaincus que les Congolais iront aux urnes sans l'UDPS.

Prévoyant de violentes contestations post-électorales et des dérapages, la Communauté internationale a opté pour une Force européenne dite de «sécurisation des élections». Une initiative qui ne semble pas plaire à la direction de l'UDPS qui, par la bouche de Valentin Mubake, exige des éclaircissements.

Alain KABONGO
et Ben-Clet KANKONDE DAMBU

Candidature : l'Etienne Tshisekedi que personne n'attendait

Cohue de journalistes, crépitements de flashes, enchaînement de questions, le branle-bas de la presse, dimanche 2 mars dans l'enceinte du Bureau de réception et de traitement des candidatures (BRTC) de Kinshasa avait une explication. Etienne Tshisekedi a déposé sa candidature pour la présidentielle de 2006 !

Jamais l'homme n'a vu de sa vie une meute de journalistes et des paparazzis qui le pourchassaient comme une star de cinéma. Seulement, il n'est pas celui que tous attendaient en ce dernier jour de dépôt des candidatures. Lui, c'est Etienne Tshisekedi Mpombwe Ntombolo, un illustre inconnu par rapport au vieil opposant Etienne Tshisekedi wa Mulumba.

Entouré de quelques gardes du corps, l'homme paraissait nerveux, mais prudent. «Je suis candidat indépendant», a-t-il simplement répondu à la presse. Originaire du même village de Kabeya Kamwanga que «le sphinx de Limete», cet homme de 53 ans est considéré, par ses pourfendeurs, comme «la caricature de la classe politique congolaise».

La simple évocation de son «aventure» suscite sourires et grimaces. Aux dernières nouvelles, après examen des dossiers, la Commission électorale indépendante a jugé irrécusable le dossier de ce candidat qui n'a pas songé à payer la caution non remboursable.

Emmanuel MAKILA

A savoir

Campagne électorale : zoom sur les dispositions légales

Les candidats aux différents scrutins vont bénéficier d'une période de campagne électorale. Durant cette période, dont la durée diffère d'un scrutin à l'autre, chacun pourra s'adresser à son électeur au cours de manifestations publiques ou rassemblements électoraux dont il faudra respecter les règles du jeu. Voici ci-après les grandes lignes des dispositions de la loi réglementant le déroulement de la campagne électorale.

Les rassemblements électoraux se déroulent conformément aux dispositions légales en matière de manifestations publiques et se tiennent librement à travers tout le territoire national par les seuls partis politiques, regroupements politiques ou les candidats indépendants. Une déclaration écrite en est faite au moins 24 heures à l'avance à l'autorité locale compétente.

L'affichage de photos ou effigies de propagande est autorisé pendant la campagne électorale suivant les conditions déterminées par la Commission électorale indépendante (CEI).

Des interdictions

Toute activité politique ou toute participation active à des manifestations politiques est interdite aux agents de carrière des services publics de l'Etat, aux magistrats, aux membres des Forces armées de la RDC (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC), ainsi qu'à ceux des services de sécurité, à l'exception des candidats ayant sollicité leur mise en disponibilité.

Il est interdit à ces mêmes personnes d'apposer des affiches, de distribuer des manifestes et des circulaires électoraux. A la clôture de la campagne, le port des habits avec motif, couleur ou logo des partis politiques ou regroupement politiques et effigies de leurs

présidents est interdit sur les lieux du vote.

L'utilisation à des fins de propagande électorale des biens, des finances et du personnel de l'Etat, des entreprises, établissements et organismes publics, ainsi que des sociétés d'économie mixte est interdite.

Accès égal aux médias

La Haute autorité des médias (Ham) fait respecter l'égalité dans les programmes d'information des médias en ce qui concerne la reproduction des commentaires et des déclarations des candidats, les écrits et la présentation de leur personne.

Les candidats s'expriment librement au cours de la campagne électorale, à l'exclusion des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou tout fait prévu et réprimé par les lois du pays.

Pour le 2^{ème} tour de la présidentielle, la Ham organise, en sus du temps d'antenne attribué à chacun des deux candidats demeurés en lice, des débats radiodiffusés ou télévisés contradictoires. Le nombre, la durée, les horaires des émissions ainsi que les modalités pratiques de leur réalisation sont déterminés par cette institution citoyenne.

Durée de la campagne électorale

Voici ci-dessous la durée de la campagne électorale des :

- chef de secteur et chef de secteur adjoint : 3 jours
- bourgmestre et bourgmestre adjoint : 3 jours
- conseillers municipaux : 15 jours
- maire et maire adjoint : 3 jours
- conseillers urbains : 3 jours
- députés provinciaux : 30 jours
- sénateurs : 3 jours
- députés nationaux : 30 jours

Athanasie MASSIKINI

A coeur ouvert

Al Kitenge : "Le processus électoral en cours ne repose pas sur une démarche stratégique planifiée"

Le processus électoral en cours intéresse les entrepreneurs. Soucieux de lendemains meilleurs, ils s'attendent à un environnement socio-politique favorable aux investissements. Opérateur économique, l'ancien champion de karaté de la RDC et actuel président de la Fédération nationale de cette discipline, Me Al Kitenge, gère depuis cinq ans l'entreprise Synergy-Group qui s'adonne au redressement de grandes sociétés de la place. A travers cette interview, il donne sa lecture de l'actualité.

Al Kitenge, quel rôle joue votre entreprise aujourd'hui en RDC ?

Synergy-Group est une société de consultance qui travaille sur le positionnement des entreprises, des personnes, des produits, mais dans leur cursus de vie, de manière à leur assurer soutenabilité, volume et profitabilité. Nous nous occupons d'une seule branche du marketing, le marketing stratégique, à la différence du marketing classique. Nous faisons le marketing de proximité, qui permet de vendre nos produits en fonction des clients que nous choisissons et en fonction des spécificités du travail que nous générons nous-mêmes. Concrètement, cela veut dire que nous sommes «un réservoir d'intelligence», nous travaillons pour les autres, nous vendons notre intelligence aux entreprises. Une grande partie de notre travail, nous la générons nous-mêmes, nous analysons les faiblesses et les fautes des grandes entreprises, des grands clients et nous allons, avec des solutions, pour leur faire des propositions.

Ne vous sentez-vous pas débordé, en cette période, par des demandes d'hommes politiques en quête de marketing électoral ?

La société travaille essentiellement sur les produits et les entreprises, puisque Synergy-Group est totalement économique. Ce n'est pas nécessairement dans notre ligne maitresse de travailler sur des questions politiques, ni même sur les hommes politiques. Nous n'avons pas, jusqu'à présent, abordé des personnes pour lesquelles nous aimerions être en mesure de monter une ligne marketing politique. Heureusement que nous n'avons pas de demandes en ce sens ! Mais si nous en avons, nous ne les refuserions pas, parce que nous avons de capacités internes pour développer un plan stratégique de communication et de travail sur le plan de la gestion marketing des personnalités.

Quelle lecture faites-vous du processus électoral ?

Le processus en cours en RDC procède des essais-erreurs, malheureusement. Vous ne sentez pas une démarche stratégique planifiée. Chaque jour qui passe, on remet en question des choses que l'on a décidées, simplement parce qu'on a peut-être pas donné suffisamment de temps aux discussions et aux échanges. Nous pensons que cela coûte très cher que de payer le prix de la non qualité. La gestion procède toujours de ce qu'on appelle les ajustements. Il est important de toujours payer le prix qu'il faut pour avoir la bonne qualité, puisque la non qualité a son prix et, en général, ce prix est de loin plus élevé que



Pour Al Kitenge, les défis à relever en RDC viennent après les élections.

celui de la qualité. Etant donné que nous allons vers la fin de ce processus, il est bon qu'on se rende compte que les élections ne sont pas une finalité en soi. Il est évident qu'au 30 juin 2006, on n'aura pas purgé tout le processus. Mais, ce n'est pas la fin du monde ! J'estime que les Congolais sont suffisamment mûrs pour être en mesure de pouvoir modifier et adapter leurs stratégies. Il n'y a pas de craintes à avoir, car nous sommes, heureusement, accompagnés par une Communauté internationale - bien que très intéressée, avec un agenda particulier - qui tient à ce que tout l'argent investit dans le processus ne soit gaspillé. Les défis à relever viennent après les élections, c'est pour cela que nous

pensons que notre magazine «Entreprendre» a un rôle important à jouer. Car, nous essayons de dessiner ce que va devenir notre pays au-delà des élections.

Pourquoi avoir lancé ce magazine économique en cette période délicate ?

Notre magazine n'a pas une vision tactique, il a une vision stratégique. Cela veut dire que même si nous l'avons lancé peu avant les élections, sa nature n'a rien de commun avec la période transitoire. Nous avons simplement imaginé et compris de manière assez claire que le pays a besoin de vision, de transparence et de communication sérieuses en matière économique. Nous avons réussi à mettre en place cet outil pour qu'il serve de réservoir de réflexion, où les entreprises et les entrepreneurs prennent la peine de pouvoir s'exprimer et de poser leurs problèmes, afin que les cas de réussite soient partagés et les fautes évitées à partir du moment où on peut en tirer les leçons. L'objectif, c'est aussi d'ouvrir un véritable rêve économique à grande échelle pour les Congolais, afin qu'ils se rendent compte que tout est possible à leur niveau et de manière globale. Nous essayons de faire en sorte que la promotion de l'homme d'affaires, aussi bien à sa genèse que dans sa phase de croissance, soit optimisée et que les gens quittent les sentiers battus. Afin qu'ils se rendent compte qu'en synergie, on peut mieux faire ensemble.

Propos recueillis par Déo MULIMA et Yves KALIKAT

Micro baladeurs

A quoi devrait servir la caution versée par les candidats ?



Zénon Sendeke, prêtre du Sacré-Coeur, Kisangani

En principe, la Communauté internationale a déjà tout prévu pour les élections. L'argent de la caution, qui sera versé dans le Trésor public, doit être utilisé pour les besoins de la nation. Il peut servir à des œuvres sociales visibles.

bien canalisé vers ces domaines, cet argent donnera des résultats palpables que la nation va apprécier.

Serge Saidi (29 ans), Assistant à l'ISC/Kindu



Une fois versée au compte du Trésor public, cette caution constitue ce qu'on appelle en matière de Finances publiques, «les recettes extraordinaires» ou «recettes exceptionnelles». Par essence, de telles recettes ont pour vocation de servir aux dépenses de développement. Or, le budget 2006 qui a été voté ne lais-

se pas apparaître les recettes provenant des cautions des candidats. On ne peut donc pas utiliser cet argent pour les dépenses courantes de l'Etat. A mon avis, cette caution doit servir à financer la construction des routes, de ponts ou d'écoles, en début d'exercice de nouvelles institutions qui seront installées après les élections.

Pascal Kalama, Avocat près la Cour d'Appel, Lubumbashi

La Loi électorale ne se prononce pas clairement sur l'utilisation de la caution. Elle se limite à la considérer comme une condition suspensive au dépôt de la candidature. En principe, la caution doit être versée au Trésor public. Mais, la situation particulière du pays appelle plusieurs questions. Selon moi, vu l'étendue de la République, elle devrait servir à appuyer l'organisa-

tion des opérations électorales, en plus de l'appui financier de la Communauté internationale. L'utilisation de l'argent congolais donnerait, en effet, une fierté au peuple de voir le Gouvernement supporter une part des dépenses liées aux élections.



nancier de la Communauté internationale. L'utilisation de l'argent congolais donnerait, en effet, une fierté au peuple de voir le Gouvernement supporter une part des dépenses liées aux élections.

Propos recueillis par Raoul BILETSHI (Kindu), Pépé MIKWA (Kisangani), Eliane TSHILOBO (Lubumbashi), Rozaly ZAWADI (Goma) Correspondants InterCongo media/Syfia

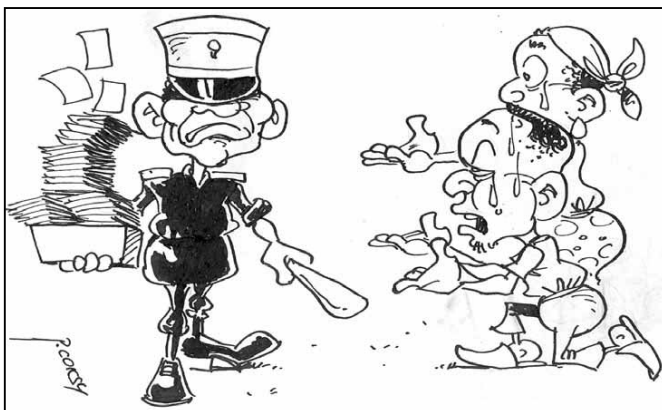
Henri Mashagiro, Assistant à l'Unigom, Goma

Etant donné que le Parlement n'a pas encore voté la loi sur le financement des partis politiques, j'estime que la caution payée par les candidats peut être affectée au financement de leur campagne électorale. Cela peut nous éviter des polémiques, car les partis sauront que leur argent leur est revenu, en quelque sorte.



Par exemple, prendre en charge certains hôpitaux, réhabiliter quelques écoles ou hospices des vieillards, soutenir des projets sociaux des personnes vivant avec handicap... Une fois

Une centaine de cartes d'électeurs du Congo-Kinshasa détenues au beach de Brazzaville



Des petits commerçants congolais de Kinshasa laissent leurs cartes d'électeurs comme caution au beach de Brazzaville, faute d'avoir payé les taxes. Certains les récupèrent, d'autres pas. Le représentant local de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), lui, parle d'étrangers enrôlés...

Les services d'immigration au port fluvial (beach) de Brazzaville détiennent, fin mars, 150 cartes d'électeurs abandonnées. Selon un agent de police du beach de Brazzaville, ces cartes appartiennent à de petits commerçants qui n'ont souvent pas d'argent pour s'acquitter des frais d'accostage.

«Ils nous promettent toujours de revenir récupérer leurs cartes après avoir liquidé leurs marchandises. Certains reviennent, d'autres s'évanouissent dans la nature», explique-t-il.

Ceux qui ne reviennent pas chercher leurs cartes sont généralement des citoyens de la RDC installés à Brazzaville depuis plusieurs années. C'est le cas de Junior, qui tient une gargote de nuit au «Plateau des 15 ans», un quartier nord de la capitale congolaise. Originaire du Kasai, une province du centre de la RDC, il avoue qu'il ne votera pas. Il n'était reparti à Kinshasa se faire enrôler que par peur, dit-il.

«Les gens disaient que si tu n'avais pas de carte d'électeur, tu risques d'avoir des ennuis avec

la police partout où tu passeras à Kinshasa. Après, je me suis rendu compte que c'était un mensonge», explique-t-il.

PROVINCE ORIENTALE

Ituri : un candidat sur sept est une femme

Le difficile pari d'arriver à la parité homme - femme a été vérifié lors du dépôt des candidatures. C'est le cas en Ituri, district de la Province Orientale où des femmes se sont battues, mais sans grand succès...

Après la clôture des opérations de dépôt des candidatures à la députation nationale, le 2 avril dernier, l'heure est aux bilans. En Ituri, 248 candidats au total ont été enregistrés. Un grand nombre (237) s'est présenté sur des listes de partis ou des regroupements politiques, et 11 comme candidats indépendants.

Par rapport au principe de «parité homme - femme» garanti par la nouvelle Constitution, on note seulement 37 femmes sur les 248 candidats, soit 15% de candidatures.

Les femmes de l'Ituri ont été encouragées à poser leurs candidatures par l'opération «Oponi maman, otongi mboka» (Elire une femme, c'est bâtir la nation). L'une d'elles, Jeanne Alasha, a fait le déplacement de Bruxelles pour pousser les femmes de l'Ituri à s'impliquer dans le processus électoral, au lieu de «continuer à applaudir les candidatures des hommes».

Depuis l'enrôlement des Congolais de la RDC pour les élections, c'est effectivement la carte d'électeur qui sert de pièce d'identité provisoire. Aucune nouvelle carte d'identité n'a été émise dans ce pays depuis la fin du régime de Mobutu en 1997.

«Les détenteurs de ces cartes sont des étrangers»

Le représentant de l'UDPS à Brazzaville donne une autre explication à ces cartes d'électeurs abandonnées. Lors d'un point de presse tenu en mars dernier, Jean-Pierre Tshimanga a affirmé que «les détenteurs de ces cartes sont des étrangers qui ont été enrôlés à la place des Congolais de Kinshasa».

A la Commission électorale indépendante (CEI), Dieudonné Mirimo, le rapporteur, dit ne pas être

au courant de ces faits. «Tous ceux qui perdent leurs cartes peuvent obtenir un duplicata avant les élections. Il leur suffit juste de s'adresser à la CEI», rassure-t-il, préférant ne pas répondre à l'accusation du représentant de l'UDPS.

Au beach Ngobila à Kinshasa, l'Administrateur-adjoint des migrations, Thierry Mukalay, affirme que ses services ne disposent d'«aucune carte abandonnée, ni gardée comme caution ou garantie pour la traversée».

Ses agents se contentent, dit-il, de vérifier les pièces d'identité des passagers pour s'assurer qu'elles appartiennent bien à leurs détenteurs.

Jean-Valère NGOUBANGUYI (Brazza), Adélard OBOLI (Kinshasa) InterCongo media/Syfia

BANDUNDU

Kikwit : la CEI invite les partis politiques à préparer leurs témoins aux élections

Un seul parti avait des témoins lors du référendum constitutionnel de décembre 2005. La Commission électorale indépendante (CEI) du Bandundu appelle les partis à être plus présents dans les bureaux de vote lors des prochains scrutins.

Le Bureau de représentation de la CEI dans la province du Bandundu a appelé, le 21 mars dernier, les partis politiques à préparer les listes de leurs témoins aux prochaines élections.

Au cours d'une matinée politique organisée au Bureau de liaison de la CEI à Kikwit, le coordinateur ad intérim, Odon Musasa, a lancé cet appel : «Je souhaiterais qu'à partir d'aujourd'hui vous vous sentiez res-

ponsables de vos militants, de vos combattants et de vos adhérents ainsi que de la préparation de vos témoins».

Selon Odon Musasa, un seul parti politique (dont il a préféré taire le nom) avait placé des témoins dans les bureaux de vote, lors du référendum constitutionnel organisé au mois de décembre 2005. «Les élections approchent. Si vous n'avez pas de témoins, vous allez créer des contentieux. Vous voyez le danger qui nous guette ?», a-t-il lancé aux délégués des partis politiques.

Le coordinateur intérimaire de la CEI au Bandundu a cité en exemple l'Afrique du Sud, qui avait enregistré 480.000 contentieux électoraux lors

«Les élections sont le moment où les candidatures bien présentées et soutenues, même par les hommes, doivent ouvrir les portes à la représentativité des femmes dans les institutions de la 3^{ème} République», n'a cessé d'haranguer la présidente de l'Associturi en Belgique.

Jeanne Alasha a fait passer de nombreux messages à la radio ou lors des réunions qu'elle a animées, du genre : «La parité homme - femme doit être une réalité», «la femme dans la prise de décision par les élections ne doit pas se limiter au niveau des slogans». Elle a dû réveiller les femmes de l'Ituri, comme le coq réveille les gens du village...

Les jeunes dans la course

Les jeunes ont également tenu à faire entendre leur voix lors du dépôt des candidatures. Exprimant un fort désir d'alternance politique, ils ont demandé aux dirigeants qui ont fait leur temps, de soutenir leurs candidatures.

«Les jeunes ont déjà choisi leurs candidats à la base, explique Vicky Ngoma, candidate à la députation pour le territoire de Djugu. Ils demandent aux aînés de les soute-

nir, et non ceux qui viennent avec l'argent acheter des voix et qu'on n'a jamais vu en Ituri depuis des années».

Sur les 248 candidatures enregistrées en Ituri, 48 candidats se sont présentés dans le territoire d'Aru, 49 à Irumu, 10 à Mambasa, 68 à Djugu et 52 pour Mahagi. Des candidats qui ont souvent organisé des chaudes cérémonies d'accueil sur la route ou dans des débits de boisson.

Delvin WAISSALA InterCongo media/Syfia

Journale Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1^{er} niveau, Immeuble SOMIP Avenue du Commerce n° 34 Kinshasa/Gombe

e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr © 081- 0123090

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGCD, l'APEFE et l'ACDI; en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Directeur de rédaction Philippe DE BOECK Rédacteur en chef Yves KALIKAT Gestion et Comptabilité Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa) Athanase MASIKINI (APA) Ben-Clet KANKONDE (Le Potentiel) Yvette MBUYI (La Tempête des Tropiques) Alain KABONGO (Le Phare) Jeanne MBANGA (L'Observateur) Déo MULIMA (La Référence Plus) Emmanuel MAKILA (The Post)

Pigistes (provinces) Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin Patou BOMENGA Lay-out et mise en page ASIMBA BATHY